

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 002-10497/21/CM

■ Approbation du bilan de la concertation préalable concernant l'aménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service B4 entre les pôles d'échanges Gèze et la Fourragère à Marseille

MET 21/19622/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le projet de Plan de Déplacement Urbain, soumis à Enquête Publique entre le 20 avril et le 21 mai 2021, prévoit la création d'un grand itinéraire de contournement de Marseille en transport collectif à haut niveau de service, entre le métro Capitaine Gèze, la Fourragère (BHNS B4), l'échangeur Florian puis l'infrastructure du Boulevard Urbain Sud jusqu'à la Pointe Rouge (BHNS B5). Cet itinéraire est également appelé à recevoir des lignes de cars du Réseau Express Métropolitain, en correspondance avec les stations de métro Capitaine Gèze, Frais Vallon et la Fourragère.

La création de la nouvelle ligne de BHNS B4 a été adoptée par délibération TRA 012-4154/18 CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement correspondante.

Cette ligne BHNS reliera les pôles d'échanges «Capitaine Gèze» et «la Fourragère». Elle assurera une liaison directe entre les quartiers périphériques, dit prioritaires en évitant ainsi le centre-ville, et elle permettra la connexion entre les principaux axes structurants du périmètre. Elle traversera les quartiers Gèze, Campagne Larousse, Fontvert, Picon, Busserine, St Jérôme, Malpassé, Frais Vallon, et la Fourragère.

Cette ligne assurera en outre la jonction avec des corridors de transports en commun structurants : Métro lignes 1 et 2, autres lignes de BHNS, renforçant ainsi le maillage du réseau.

Ainsi, la ligne BHNS B4 a vocation à devenir une des lignes les plus empruntées du réseau de transport en commun marseillais avec environ 29 000 usagers par jour.

L'opération comporte, outre l'infrastructure de transport pour le BHNS B4 et les équipements associés (priorité aux feux, stations BHNS, signalisation), le réaménagement du pôle d'échanges La Fourragère, des pistes cyclables et voies piétonnes, et des aménagements paysagers de qualité.

Sur la base des premières études techniques réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre «SETEC/GAUTIER+CONQUET», une concertation préalable dont le lancement a été approuvé par la délibération MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021 du Conseil de la Métropole, a été organisée du mardi 27 avril 2021 au vendredi 28 mai 2021.

Les modalités de cette concertation préalable, présentées ci-après, ont fait l'objet d'un avis de presse dans les annonces légales du journal «La Marseillaise» du 16 avril 2021 et «La Provence» du 22 avril 2021.

La concertation s'est organisée ensuite sous deux formats :

- Une exposition publique et des panneaux de présentation du projet, d'une durée de quatre semaines, s'est tenue dans les locaux du siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence située au Palais du Pharo ainsi que dans les trois mairies de secteur des arrondissements concernés par le

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

projet. Des plaquettes d'information du projet étaient également mises à disposition sur ces lieux, ainsi qu'un registre papier afin de recueillir les avis du public.

- Une plateforme numérique offrant au public un accès dématérialisé à :
 - o Une présentation du projet, et notamment aux panneaux de concertation et à la plaquette d'information en format numérique ;
 - o Un registre numérique de recueil des avis.

Les observations formulées sur les registres sont au nombre de cent vingt-sept et portent d'une manière générale sur les thématiques suivantes :

- Les aménagements cyclables
- Le fonctionnement circulaire
- Les conditions de stationnement dans certains secteurs du projet

Les remarques exprimées au cours de cette consultation du public ont été étudiées et analysées et constituent le bilan de la concertation préalable qui est joint au présent rapport. Elles ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet, ni ses caractéristiques. Les questions et remarques des usagers donneront lieu, si nécessaire, à des approfondissements lors des études de conception détaillées.

Les conclusions de ce bilan ont conforté la Métropole dans ses intentions de poursuivre les études sur le projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 012-4154/18/CM du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements) ;
- La délibération n° MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021 approuvant le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements) ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 5 octobre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements) s'est effectivement déroulée du 27 avril 2021 au 28 mai 2021 ;

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'opération de réalisation de la ligne BHNS B4 entre les pôles d'échanges du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable portant sur la réalisation de la ligne BHNS B4 entre les pôles d'échanges Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la poursuite de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

**REALISATION DE LA LIGNE DE BHNS B4 ENTRE LE PÔLE
GEZE ET LE POLE LA FOURRAGERE
A MARSEILLE (12^E, 13^E, 14^E ARRONDISSEMENTS)**



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Septembre 2021

Sommaire

1.	Les principes de la concertation.....	3
1.1.	Introduction	3
1.2.	Rappel du cadre règlementaire.....	3
1.3.	Contenu du bilan.....	3
2.	La mise en œuvre de la concertation.....	4
2.1.	Les modalités générales	4
2.2.	Exposition publique.....	4
2.3.	Documents mis à la disposition du public	5
2.4.	Plateforme numérique.....	5
2.5.	Actions de communication	5
3.	Le bilan de la concertation.....	5
3.1.	Bilan quantitatif	5
3.2.	Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux remarques recueillies ...	6
4.	Les suites données à la concertation	17

Pièces annexées :

- * **Annexe 1** : Délibération de lancement de la concertation n°MOB 001-9640/21/CM du 18 février 2021
- * **Annexe 2** : Revue de presse
- * **Annexe 3** : Documents (plaquette et panneaux) mis à la disposition du public
- * **Annexe 4** : Copie du registre de concertation publique
- * **Annexe 5** : Synthèse des observations du registre

1. Les principes de la concertation

1.1. Introduction

Le projet de PDU soumis à enquête publique du 20 avril au 21 mai 2021 prévoit la création d'un grand itinéraire de contournement de Marseille en transport collectif à haut niveau de service entre les stations de métro Capitaine Gèze et la Fourragère (BHNS B4) d'une part, et entre le Pôle d'échanges de Frais Vallon et la Pointe Rouge (BHNS B5) d'autre part. Longue de 8 km environ, la ligne BHNS B4 desservira les quartiers périphériques de la commune sans passer par le centre-ville.

1.2. Rappel du cadre réglementaire

Conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 18 février 2021 pour lancer la concertation préalable à la réalisation de la ligne de BHNS B4.

La concertation préalable s'est déroulée du mardi 27 avril 2021 au vendredi 28 mai 2021. Elle s'est tenue dans les locaux du siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence située au Palais du Pharo ainsi que dans les mairies de secteur concernées par le projet.

Elle avait pour objet de présenter les grandes caractéristiques du projet, de recueillir les avis des acteurs locaux, des usagers, des riverains et de toute personne concernée.

1.3. Contenu du bilan

Le bilan de la concertation préalable du projet de la ligne de BHNS B4 à Marseille informe sur le déroulement de cette concertation, fait la synthèse de toutes les contributions du public, et apporte des réponses aux questions posées, ce qui permet de préciser les orientations données au projet.

2. La mise en œuvre de la concertation

2.1. Les modalités générales

Les modalités générales de la concertation préalable figuraient dans la délibération n° MOB 001-9640/21/CM du Conseil de la Métropole en date du 18 février 2021 (cf. annexe 1). La concertation s'organisait ainsi selon les modalités suivantes :

- * La tenue d'une réunion publique de lancement de la concertation, dont l'organisation était liée à la situation sanitaire COVID-19 ;
- * Une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans les locaux des mairies des 11/12^{ème}, 13/14^{ème} et 15/16^{ème} arrondissements ainsi que dans les locaux du Palais du Pharo, annoncée par voie de presse et utilisant comme support des panneaux de présentation ;
- * Un registre laissé sur les quatre lieux d'exposition afin de recueillir l'avis du public.
- * Une plateforme numérique comprenant les documents de présentation du projet ainsi qu'un registre en ligne.

Les modalités de la concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse dans les annonces légales du journal « La Marseillaise » en date du 16 avril 2021 et « La Provence » en date du 22 avril 2021. La revue de presse en annexe 2 présente les articles sur la concertation.

2.2. Exposition publique

L'exposition permanente constituée de trois panneaux de présentation de l'opération a été organisée sur les lieux suivants :

- * Au siège institutionnel du Conseil de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Palais du Pharo - 58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- * En Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, du lundi au vendredi de 08h30 à 16h45 ;
- * En Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- * En Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Sur chacun des lieux d'exposition, un registre était mis à la disposition du public, dans lequel chacun pouvait formuler ses observations.

Trois panneaux étaient exposés et présentaient l'opération (cf. annexe 3) :

- * Panneau 1 – Présentation du projet
- * Panneau 2 – Requalification des espaces publics et cadre de vie
- * Panneau 3 – Informations utiles

2.3. Documents mis à la disposition du public

Outre les trois panneaux exposés, une plaquette éditée en 1000 exemplaires présentant l'opération, était disponible sur les lieux d'exposition (cf. annexe 3).

Des affiches format A3 (en annexe 3), éditées en 500 exemplaires, étaient également exposées à l'accueil des mairies de secteur et du Palais du Pharo.

2.4. Plateforme numérique

Le public avait accès pendant toute la durée de la concertation à une plateforme numérique « registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere » sur laquelle une page était consacrée à la concertation préalable du BHNS B4. Sur cette page, il était possible de consulter et télécharger les fichiers des panneaux de concertation et un document de présentation de l'opération. Le public avait également la possibilité de déposer des contributions en ligne sur un registre numérique, accessible via la même plateforme numérique.

2.5. Actions de communication

Plusieurs actions de communication ont été menées pendant la durée de la concertation :

- Du 27 avril 2021 12h au 29 avril 2021 12h, une campagne de diffusion de SMS dans la zone géographique concernée par le projet a été réalisée. 18 855 SMS ont été envoyés. Ils contenaient le lien vers la plateforme numérique accueillant la page de concertation du BHNS B4. En moyenne, 19% des personnes ayant reçu le message ont cliqué sur ce lien.
- Un affichage sur 9 panneaux publicitaires a été réalisé, pendant toute la durée de la concertation. Ces panneaux se situaient sur l'emprise du projet, entre le boulevard Capitaine Gèze et le pôle La Fourragère.
- Un affichage communiquant sur la concertation a été réalisé à l'aide des affiches A3 (annexe 3), pendant toute la durée de la concertation, dans les stations de métro en correspondance avec la future ligne de BHNS B4 : Gèze, Frais Vallon, La Fourragère, ainsi que dans les principales stations de métro du réseau RTM.

3. Le bilan de la concertation

3.1. Bilan quantitatif

127 contributions ont été déposées sur le registre numérique mis à disposition du public, dont un dossier numérique remis par le groupe municipal « Retrouvons Marseille » (13^{ème} et 14^{ème} arrondissement), un dossier numérique remis par la mairie de secteur du 11 / 12, et plusieurs dossiers numériques remis par les associations « Nos Quartiers demain », le Comité des Habitants de La Rose (CIHR) (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements), le CIQ Bois-Luzy (11^{ème} et 12^{ème} arrondissement).

Aucune remarque n'a été faite sur les registres papier mis à disposition du public.

3.2. Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux remarques recueillies

Les remarques formulées sur le registre numérique portent sur de nombreuses thématiques, regroupées en plusieurs thèmes :

- L'intérêt du projet ;
- Les généralités sur la ligne (tracé et stations, fréquence, temps de parcours) ;
- Les aménagements cyclables ;
- Les différents secteurs aménagés : Gèze, Sévigné, Frais Vallon, St-Julien et La Fourragère ;
- Les observations ne concernant pas directement le projet.

3.2.1 – Observations concernant l'intérêt du projet

De nombreuses personnes soulignent l'intérêt du projet et notamment la pertinence d'une liaison inter-quartiers : « La réalisation de cette ligne est une bonne chose, et la liaison inter-quartier permet d'éviter de passer par le centre-ville, et réduira le nombre de véhicules individuels », « Excellent projet qui va traverser Marseille et desservir les quartiers Nord », « Je suis pour le projet car rien ne relie le nord et l'est de la ville ».

A contrario, de nombreuses contributions portent sur l'utilité de la ligne qui paraît faire double emploi avec le métro. « Quelle utilité d'un projet qui relie deux points déjà desservis par le métro ? » « Cette ligne fait double emploi avec la ligne 1 du métro (Frais Vallon et Fourragère) ».

La question de la réalisation de la ligne de BHNS B3 « complète » entre St Jérôme et Château Gombert est également soulevée. « Pourquoi faire le B4 et ne pas finaliser le B3 ? Est-ce que la ligne B3 pourra utiliser les aménagements du B4 ? La liaison B3 complète est-elle complètement abandonnée ? »

De nombreux habitants expriment leur inquiétude sur la mise en place de cette ligne de BHNS qui risque de compliquer la circulation déjà saturée dans ces quartiers. « Le projet va rajouter de la circulation dans une zone déjà saturée, et d'autant plus compliquée pendant les travaux » « le bus risque d'être coincé dans les bouchons et il n'y a pas de gain de temps vis à vis du métro ».

Plusieurs habitants soulignent l'importance de l'investissement consenti pour la réalisation du projet eu égard au bénéfices apportés.

La réponse du maître d'ouvrage :

L'intérêt du projet est avéré du fait d'une très forte fréquentation prévisionnelle de cette ligne, depuis le terminus du pôle Gèze jusqu'au pôle la Fourragère, et ce dans les deux sens. Les prévisions de fréquentation suite aux modélisations réalisées indiquent une fréquentation globale de l'ordre de 29 000 voyageurs / jour.

De plus, le tracé de la ligne correspond à une demande forte de déplacements, permettant une liaison inter-quartiers sans passer par le centre-ville.

Enfin, les futures zones desservies par le BHNS B4, notamment entre l'avenue Arnavon et l'échangeur de Saint-Jérôme, sont des secteurs de forte densité de population, offrant peu de modes de transport performants.

La présence de trois pôles multimodaux, où le BHNS B4 sera en correspondance avec le métro, garantit une forte attractivité de la ligne car elle s'inscrit comme un moyen de rabattement efficace et rapide vers le métro, depuis des secteurs dépourvus de transport en commun.

A l'issue des travaux de création de la ligne BHNS B4, la ligne de BHNS B3 restera scindée en deux demi-lignes. En effet, une étude a été menée afin d'évaluer l'impact de la mise en œuvre d'un site propre entre Frais Vallon et le rond-point du métro La Rose. Cette étude montre que le flux de BHNS et de bus circulant en site propre dégrade de façon très nette le fonctionnement du carrefour Mignet / La Rose, qui est déjà fortement saturé en heures de pointe. C'est pourquoi, la création de la ligne BHNS B3 « complète » doit s'accompagner d'une refonte du schéma circulatoire du noyau villageois de la Rose et la restructuration des lignes en terminus au Pôle de la Rose. Néanmoins, dans l'attente, en fonction des besoins exprimés par l'exploitant, la ligne de BHNS B3 pourra emprunter les infrastructures du BHNS B4 jusqu'à Frais Vallon : ainsi la ligne B3a pourra relier le Parking Relais de St Jérôme et le métro Frais Vallon, en évitant l'avenue de Valdonne et le bd Gémy dont les dimensions contraignent les performances de la ligne actuelle. La ligne B3b sera quant-à-elle maintenue entre le Technopôle de Château Gombert et le métro La Rose.

La circulation dans les secteurs traversés par la ligne de BHNS B4 est très dense. L'intégration du BHNS B4 sur ces axes de fort trafic est étudiée afin de concilier au mieux l'écoulement du flux de véhicules et l'efficacité de la ligne.

Des sites propres bus sont ainsi prévus lorsque la largeur de voirie le permet, couplés avec une priorité au feu dans les carrefours, lorsque cela apparait compatible avec les contraintes de circulation. De ce fait, les échangeurs de St Jérôme, Frais Vallon et les ½ échangeurs de St Julien et des Caillols ne sont pas équipés de la priorité aux feux.

De façon générale, les stations sont aménagées dans des couloirs réservés afin de ne pas gêner l'écoulement de la circulation pendant les arrêts du bus.

3.2.2 - Observations concernant les généralités de la ligne : tracé, stations, site propre, temps de parcours.

Certains habitants estiment que le BHNS ne dessert pas le Centre commercial du Merlan, et plusieurs habitants soulignent que la ligne ne dessert aucun pôle touristique, commercial, ni de bassins d'emplois. « Les grands points d'intérêt comme le CC du Merlan ou Grand Littoral ne sont pas desservis » « ligne qui ne dessert aucun bassin d'emploi ni site touristique » « Quels sont le nombre d'habitants concernés et les bassins d'emplois desservis ? »

Un habitant propose d'optimiser le temps de trajet en supprimant les stations Sauvage, Picon, Busserine qui sont à moins de 500 mètres des autres stations, et ne pas desservir

Séviégné car cet arrêt se trouve à moins de 300m de Frais Vallon. « Il faudrait optimiser son temps de trajet, réduire le nombre d'arrêts : supprimer les stations Sauvage, Picon, Busserine qui sont à moins de 500 m des autres stations ; il faudrait supprimer le détour par Séviégné / l'arrêt se trouve à moins de 300m de la station Frais Vallon et il y aura un fort impact sur la circulation »

Plusieurs habitants soulignent le manque de site propre pour ce BHNS qui risque ainsi d'être retardé par les embouteillages, ils soulignent également un temps de parcours allongé à cause de la densité du trafic. « Vu la longueur du site propre de 4,4km, ce n'est pas un vrai BHNS » « quel est le véritable temps de trajet pour le bus, car en dehors des heures de pointe le trajet fait environ 28 min en voiture ? » « Quelle efficacité pour cette ligne sachant que le BHNS B4 ne circule en site propre que sur 50 % du trajet ? ; Comment tenir le temps de trajet annoncé en particulier aux heures de pointe ? »

Plusieurs habitants demandent quel est l'impact sur la ligne d'une fermeture de la L2.
« Qu'est-il prévu en cas de fermeture de la L2 ? » «

La réponse du maître d'ouvrage :

La ligne de BHNS B4 dessert un grand nombre de bassin d'emplois, et des grands équipements tels que le centre commercial du Merlan, des lycées, des collèges, un hôpital... A titre d'exemple, une station est située avenue Prosper Mérimée à proximité immédiate d'une entrée du centre commercial.

Environ 15 000 emplois sont desservis à moins de 500 m de la ligne, et environ 46 000 habitants résident à moins de 500 m de la ligne. La ligne dessert notamment le périmètre « d'Euromed II » qui prévoit d'accueillir sur ce secteur 30 000 nouveaux résidents, 20 000 nouveaux emplois ainsi qu'une nouvelle offre d'équipements et d'espaces publics structurants.

La ligne de BHNS s'inscrit dans un territoire dense, avec un environnement urbain peu valorisé. Le projet contribue à l'amélioration des espaces publics traversés et permet une meilleure connexion de ces quartiers aux grandes polarités métropolitaines.

L'inter-distance entre stations est de 390 m en moyenne. L'emplacement des stations est étudié pour concilier une desserte fine du quartier et des équipements tout en gardant des objectifs de temps de parcours réduit pour le BHNS.

La ligne de BHNS B4 a une longueur totale de 8 km, dont 2,1 km emprunte le tunnel de Montolivet, à l'intérieur duquel la réalisation d'un site propre n'est pas envisageable en raison des normes de sécurité dans les ouvrages routiers souterrains. Pour autant, à l'intérieur du tunnel, la vitesse de circulation autorisée est de 70 km/h, sans carrefour contraignant les temps de parcours, ce qui garantit une régularité et une vitesse commerciale optimales sur cette section.

Concernant le reste de la ligne, soit 5,9 km, des sites propres sont aménagés dès que la largeur de voirie le permet, ce qui représente environ 75 % de l'itinéraire, hors L2.

Sur le secteur Gèze, à l'heure actuelle, la largeur de voirie permet la réalisation du site propre uniquement dans le sens de circulation Ouest => Est. Néanmoins, à plus long terme,

l'établissement public Euroméditerranée intégrera un site propre bidirectionnel dans le projet de requalification de l'axe Cap Pinède / Capitaine Gèze.

Entre les échangeurs St Jérôme et Frais Vallon, la présence de la dalle des Tilleuls en souterrain limite la largeur de voirie circulaire en surface, et le BHNS reste ainsi dans la circulation générale, sauf au droit de la station Sévigné qui est réalisée en site propre.

Pour permettre un temps de parcours réduit et fiable, le BHNS B4 bénéficie de la priorité aux feux sur un grand nombre de carrefours traversés, même lorsqu'il circule en voie banalisée. Le temps de parcours moyen sur l'ensemble du tracé, y compris arrêts en station, est ainsi évalué à 27 min par sens.

Lors de la fermeture de la L2, le terminus du BHNS B4 sera ramené à Frais Vallon au lieu de La Fourragère, évitant ainsi d'emprunter le tunnel de Montolivet.

3.2.3 - Observations concernant les aménagements cyclables

Plusieurs habitants soulignent la nécessité de séparer les circulations cycles et piétons pour éviter les conflits d'usages et l'insécurité. « Malheureusement encore une fois le réseau cyclable est prévu sur les trottoirs... Cela engendre mécaniquement des conflits avec les piétons » « Ce type d'aménagement est, non seulement, générateur de conflit entre piétons et cyclistes » « je vous demande que les pistes cyclables prévues dans le projet de la ligne BHNS B4 soient conçues sur la chaussée, sécurisées et séparées des voitures ainsi que des piétons. »

Des observations détaillées sont faites sur les aménagements cyclables proposés dans le projet :

- **Un habitant souligne que la présence d'une piste cyclable à l'arrière des arrêts de bus sur le boulevard Capitaine Gèze apporte un risque important de conflit piéton / cycle.**
- **Un habitant indique qu'il serait intéressant d'avoir des arceaux vélos pour chaque station.**
- **Plusieurs habitants soulignent la nécessité de séparer les flux piétons ou véhicules et cycles par du mobilier** « séparer la piste cyclable du trottoir avec du mobilier, des arbres et idéalement 2 niveaux différents » « Il faudrait idéalement que la piste soit sur la chaussée avec les voitures mais séparée de ces dernières par une bordure »

Un habitant souligne qu'à Frais Vallon le projet ne prévoit pas de continuité cyclable. « Sur Frais Vallon, les aménagements prévus ne proposent pas de continuité cyclable ».

La réponse du maître d'ouvrage :

La réalisation de la ligne de BHNS B4 s'accompagne d'aménagements cyclables le long du projet, l'objectif étant d'assurer une continuité cyclable sur l'ensemble de l'itinéraire. Ces aménagements sont conçus de façon différenciée suivant les secteurs traversés.

Le long du boulevard capitaine Gèze, une piste cyclable bidirectionnelle est privilégiée car elle apporte confort, sécurité et lisibilité pour les usagers. Ces aménagements seront conçus de manière à séparer clairement les flux cycles et piétons : revêtement contrastant, bordure de

séparation lorsque la largeur le permet. Toutefois, les contraintes de largeur sur ce secteur peuvent engendrer des points durs notamment au niveau des stations où la piste est contrainte de passer à l'arrière du quai. Les études de conception détaillée permettront de préciser les dispositions envisagées et d'améliorer, dans la mesure du possible, les points singuliers.

Des aménagements en bande cyclable sont prévus sur des portions relativement courtes lorsque la largeur de l'assiette de voirie ne permet pas d'intégrer une piste séparée des flux piétons et véhicules.

Enfin, de façon très ponctuelle, les cycles sont amenés à circuler dans les voies de bus lorsque la largeur de voirie ne permet pas l'aménagement d'une bande cyclable.

La séparation entre les flux piétons et cycles est matérialisée, soit par du mobilier, soit par des aménagements paysagers.

Sur le secteur Gèze, du mobilier sera intégré pour séparer les flux. Sur le chemin du Merlan à la Rose, à proximité de Sévigné, la piste est séparée du flux piéton par des aménagements paysagers. Enfin, sur le secteur St Julien / la Fourragère, les flux piétons et cycles sont séparés par un alignement d'arbres.

Des arceaux vélos sont disposés à proximité des équipements et des établissements scolaires, et au niveau des stations qui constituent des pôles multimodaux.

Au droit de l'échangeur de Frais Vallon, les aménagements cyclables sont réalisés en conservant les largeurs de voirie existantes. Le projet de réalisation du pôle d'échange multimodal de Frais Vallon, opération distincte de celle du BHNS B4, permettra à terme de compléter les cheminements cyclables le long de l'avenue de Frais Vallon, en créant une passerelle dédiée aux modes doux au niveau du franchissement de l'avenue Jean-Paul Sartre.

3.2.4 - Observations concernant les aménagements prévus sur le chemin du Merlan à la Rose (secteur proche de l'établissement scolaire Sévigné)

Sur le secteur Sévigné, 67 contributions ont été déposées soit environ la moitié des participations à la concertation.

Concernant les aménagements des espaces publics, de nombreux habitants et le groupe municipal « Retrouvons Marseille » partagent leur inquiétude sur le nombre de stationnements à proximité de l'établissement scolaire, et plébiscitent le maintien du système de dépose-minute pour les élèves de l'école. « Aux heures d'entrée / sortie de Sévigné la circulation est déjà très dense et difficile aux abords de l'école, les parents ne trouvant pas de stationnement. » « . Il faudrait faire en sorte de garder le dépose minute et de conserver les places de parking actuel. » « Le stationnement autour de l'établissement Sévigné devrait être organisé en épi pour gagner un maximum de places » « 200 personnes travaillent dans l'établissement Sévigné et viennent en voiture. Comment pourra-t-on se garer ? » « Un dépose-minute de bonne taille est absolument indispensable devant l'entrée du collège. Il faudra également prévoir le maximum de places de stationnement, en utilisant toutes les emprises disponibles et utilisables ».

Plusieurs habitants sont inquiets de la modification du rond-point avec l'avenue St Jérôme en carrefour à feux, risquant d'aggraver les problèmes de circulation et de générer une insécurité piétonne.

« La modification du carrefour à l'entrée de l'avenue de Saint Jérôme (actuel rond-point) va devenir un enfer » « La mise en place de cette intersection, qui ajoutera un nouveau feu de circulation dans les deux sens, a-t-elle anticipé les énormes problèmes de circulation dans ce secteur » « J'ai bien peur que les aménagements prévus autour de Sévigné et de Frais-Vallon détériorent encore plus la fluidité du trafic, avec notamment un nouveau feu en bas de l'avenue de Saint-Jérôme à la place d'un rond-point » « le carrefour prévu en lieu et place du rond-point est plus dangereux pour les enfants qui traversent »

De nombreux habitants s'inquiètent du passage du BHNS dans une circulation déjà très saturée. « L'abord de l'établissement est déjà complexe à appréhender cette ligne supplémentaire n'ajoutera que des difficultés, sans plus-value » « Ce projet va augmenter l'insécurité autour de l'école, une circulation déjà chargée »

Les habitants soulèvent les problèmes de sécurité que pourraient générer la ligne de BHNS B4, concernant le trafic, les traversées piétonnes, mais également les travaux de réalisation de ce projet.

« Je souhaiterais que soit intégrée dans le projet une vraie prise en compte de la sécurité des enfants de l'école, avec peut-être la proposition d'une alternative en terme de stationnement, et de renforcement de la sécurité des piétons »

« Il faut espérer que les travaux à proximité de Sévigné auront lieu pendant les vacances d'été, sinon cela serait très problématique, que cela soit au niveau sécurité (vu le nombre d'enfants) et au niveau accessibilité. »

Quelques usagers et le CIHR La Rose demandent des précisions sur l'itinéraire cyclable, notamment la connexion côté St Jérôme, et soulèvent le manque de stationnement vélos, ou la nécessité de réaliser des aménagements cyclables sécurisés.

« Je n'ai vu aucune aire de stationnement de vélos, ou autres arceaux à vélos pour les cycles aux abords immédiats de Sévigné » « les pistes cyclables sont vitales devant Sévigné pour inciter les jeunes à prendre le vélo » « Le trajet cycliste ne paraît pas optimal et semble aussi interrompu à certains endroits de la ligne. Cela n'est pas possible pour la sécurité des élèves qui vont au collège/lycée à vélo ».

Le CIHR La Rose s'inquiète également de la disparition d'une « grande partie des espaces verts » et pose la question de la portance de la dalle des Tilleuls pour supporter les cadences du BHN B4 : « lors de l'enquête publique du BHNS B3, des techniciens avaient émis des doutes sur la solidité de la structure au-dessus du tunnel des Tilleuls pour supporter les cadences du grand bus : qu'est ce qui est envisagé dans ce sens ? »

La réponse du maître d'ouvrage :

Entre l'échangeur de Saint-Jérôme et l'échangeur de Frais-Vallon, le BHNS B4 emprunte tout d'abord les aménagements existants de la ligne de BHNS B3 jusqu'au carrefour Lavéran. Ensuite, il s'insère dans la circulation générale, en voie banalisée. Seule la station située à

proximité de l'établissement Sévigné est en site propre, afin de garantir la sécurité des usagers qui montent et descendent, et laisser la circulation générale libre lorsque le bus est à l'arrêt.

Dans ce secteur, la prise en compte des multiples usages est complexe, d'autant que la largeur de voirie circulable est réduite par la dalle souterraine des Tilleuls et qu'il est nécessaire d'intégrer des cheminements piétons et cycles sécurisés.

Lors des heures de rentrée et de sortie d'école, il y a une très forte demande de stationnement de courte durée afin que les parents puissent amener et récupérer les élèves.

Compte tenu des fortes demandes exprimées lors de la concertation, les études de conception détaillée prendront en compte la création d'une zone de dépose minute supplémentaire afin de répondre aux besoins des parents d'élèves.

Pour autant, le projet ainsi modifié devra préserver des cheminements piétons larges et confortables, ainsi que des espaces paysagers importants.

En complément, il faut noter que le projet prévoit d'ores et déjà une nouvelle zone de stationnement située en face de la rue des Polytres pour compléter l'offre du secteur. Les études de conception détaillée permettront d'analyser si des zones non utilisées pourraient accueillir des places de stationnement supplémentaires.

Par ailleurs, l'un des objectifs poursuivis par le projet est également de réaliser des aménagements paysagers de qualité. Autour de l'établissement Sévigné, les espaces paysagers actuels sont dégradés, ils seront entièrement restaurés et densifiés dans le cadre du projet, les sujets remarquables existants seront conservés lorsque que cela est possible.

L'intégration du BHNS dans un site propre au niveau de la station Sévigné nécessite de reprendre l'aménagement du rond-point de St Jérôme, pour organiser les différents flux de véhicules. La mise en place d'un carrefour à feux permet de réguler les différents mouvements et de sécuriser les traversées piétonnes qui seront équipées de feux.

Cette reconfiguration du carrefour permet également de réaménager les cheminements piétons et les trottoirs de façon à les élargir et les rendre plus confortables et plus lisibles. Ainsi, la réalisation des aménagements du BHNS B4 permet d'améliorer la lisibilité et la sécurité des voiries, des cheminements piétons et cycles, facilitant les accès aux équipements du secteur.

Les études de modélisation dynamique du trafic, basées sur des comptages en heures de pointe, ont permis de vérifier que cette solution d'aménagement ne pénalise pas la circulation par rapport à la situation actuelle, ce qui est un enjeu sur ce secteur, autant pour les véhicules particuliers que pour le BHNS.

En ce qui concerne les travaux de réalisation du BHNS B4, ils devraient durer entre 12 et 18 mois en fonction des secteurs d'intervention. Des phasages seront mis en œuvre afin de limiter l'impact sur la circulation.

Les enjeux de sécurité pendant toute la durée du chantier sont essentiels et constitueront une priorité pour tous les acteurs de l'opération.

Plusieurs places de stationnement vélos sont prévues à proximité immédiate de l'établissement scolaire Sévigné. Les aménagements cyclables sont conçus pour permettre une continuité totale depuis les cheminements existants réalisés dans le cadre du projet de BHNS B3 jusqu'à Frais Vallon. Lorsque la largeur de voirie le permet, des pistes cyclables séparées

des flux piétons et véhicules sont réalisées. Ponctuellement, la continuité s'effectue en bande cyclable pour s'affranchir des points durs.

Lorsque le tunnel des Tilleuls a été réalisé, certaines zones de la dalle n'étaient pas conçues pour être circulées. C'est toujours le cas aujourd'hui, et ces zones restent donc destinées aux modes doux, et aux espaces paysagers.

3.2.5 - Observations concernant les aménagements prévus à Frais Vallon

Les observations portent sur le réaménagement du pôle bus, ainsi que sur les cheminements piétons entre la station de BHNS B4 et le métro qui paraissent complexes.

« Est ce que le parking métro de Frais Vallon disparaît pour le pôle bus ? »

« Le pôle d'échange de Frais Vallon paraît également dépourvu d'emplacements pour les vélos ; le trajet de l'usager qui doit aller de l'arrêt frais Vallon à la station métro paraît compliqué et long »

« La création 'du pôle bus' risque d'empiéter et de supprimer des places de stationnement existants sur le parking relais ; il n'y a rien sur le rapport qui indique si un remplacement ou une création de nouvelles places sont envisagés ».

La réponse du maître d'ouvrage :

A Frais Vallon, un pôle d'échanges multimodal sera réalisé, à moyen terme, pour organiser les liaisons entre les lignes de bus, le BHNS et le métro. Cette opération, distincte de celle du BHNS B4 prévoit un pôle bus qui s'inscrit à l'emplacement de l'actuel parking relais, celui-ci étant reconfiguré, agrandi (objectif de 250 places) et repositionné à proximité de l'arrêt BHNS B4, au sud-est de l'échangeur.

Les continuités cycles sont également prévues, ainsi qu'un parking vélo sécurisé à proximité du métro.

L'emplacement de la future station de BHNS B4 a été déterminé afin de garantir un accès piéton au métro répondant aux normes d'accessibilité PMR. Ainsi, le cheminement piétons depuis la station BHNS vers le métro ne comporte pas de pentes supérieures à 4%, et l'accès à la passerelle du métro s'effectuera de plein pied. Les passages piétons seront sécurisés par feux.

3.2.6 - Observations concernant les aménagements prévus sur les secteurs St Julien et La Fourragère

Plusieurs observations, et notamment celles de l'association Nos Quartiers Demain et de la mairie du 11/12, portent sur la pertinence de faire circuler le BHNS B4 entre Frais-Vallon et la Fourragère, étant donné les difficultés de circulation dans le secteur et la présence du métro à ces deux stations. « En ce qui concerne l'urbanisme et la circulation, l'utilité actuelle d'une telle ligne se pose, notamment sur la partie Frais-Vallon / La Fourragère » « Pour se connecter à la ligne de métro M1, le BHNS B4 peut s'arrêter au PEM de Frais Vallon. Venir

jusqu'à Saint Barnabé n'a que peu d'intérêt en terme de desserte et présente plus d'inconvénients que d'avantages ».

Sur ce secteur, de nombreux habitants mettent en avant les difficultés de circulation déjà présentes, notamment liées aux entrées et sorties de la L2, et redoutent une détérioration suite à l'arrivée du BHNS B4. « Il faut absolument éviter l'arrivée du bus à La fourragère : en effet le secteur est déjà saturé du matin au soir avec autour des sorties et entrée vers la L2 des encombrements de chaussée outre un parking RTM vite complet. » « La priorité doit être de résoudre le problème des embouteillages qui se forment autour du pôle de la Fourragère et quiaturent, aux heures de pointe tous les axes sur 4 à 5 km de distance. » « La mise en service du BHNS B4, contrairement à l'intention affichée, va contribuer à rendre les carrefours et accès du parking Fourragère encore plus difficiles » (association Nos Quartiers Demain).

Ils soulèvent également la difficulté pour le bus de respecter son temps de parcours, et un habitant soulève l'augmentation du flux de véhicules sur le secteur avec l'augmentation de capacité du parking Fourragère. « Ma requête porte sur l'impossibilité de la ligne BHNS B4 de respecter ses objectifs en matière de durée de parcours » « Alors que cette zone est connue et redoutée par tous les habitants pour ses difficultés de circulation, rendre les carrefours et accès du parking encore plus difficile, en doubler la capacité, ne vont pas améliorer la situation ».

Plusieurs habitants et notamment le CIQ de Bois-Luzy questionnent le choix de faire un parking à St Julien, sachant que le parking Fourragère est situé à 300 m, que ce n'est pas un parking P+R et qu'il sera situé sur une parcelle classée espace vert urbain. « L'emplacement de ce parking apparait en décalage total par rapport au projet BHNS B4 » « En substitution de ce parking ne serait-il pas plus judicieux de créer des emplacements de dépose minute le long de l'avenue de St. Julien ? »

Une contribution porte sur les cheminements vélos : la traversée des vélos devant le pôle bus est mise en question car considérée comme dangereuse. Cet habitant propose également une piste cyclable bidirectionnelle au nord-est de l'avenue des Caillols, et demande si un accès en vélo pourra être prévu vers le cœur de Saint Barnabé, à l'ouest de l'avenue des Caillols.

La réponse du maître d'ouvrage :

L'itinéraire du BHNS B4 permet de relier le pôle Gèze et tout le secteur du 14^{ème} arrondissement au pôle La Fourragère et au secteur du 12^{ème} arrondissement sans rupture de charge. Cette option est beaucoup plus favorable en termes de fréquentation de la ligne que d'organiser le terminus à Frais Vallon, en effet la ligne de BHNS B4 gagne 2 200 voyageurs de plus. Cela permet des échanges facilités entre le 12^{ème} arrondissement et plusieurs équipements structurants du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement, notamment le pôle universitaire de St Jérôme et le technopôle de Château Gombert (via les échanges avec la ligne de BHNS B3), l'hôpital Lavéran, le lycée Diderot, le centre commercial du Merlan, le nouveau quartier EUROMED 2, et tous les équipements et établissements scolaires de ces quartiers. A ce titre, il

faut également noter que l'itinéraire Frais Vallon ⇔ La Fourragère en métro nécessite de parcourir la quasi-totalité de la ligne, soit environ 25 min de temps de parcours. L'itinéraire direct Frais Vallon ⇔ La Fourragère en BHNS, via la L2, représente un temps de parcours moyen d'environ 10 min, y compris arrêt en station. Le gain de temps est par conséquent très favorable aux usagers.

La mise en service du BHNS B4 s'accompagne d'un nouvel aménagement pour le pôle d'échanges de la Fourragère, afin de prendre en compte l'augmentation du nombre de bus en stationnement. L'organisation du carrefour à feux est également revue pour faciliter les flux de véhicules et des bus dans ce secteur. Les études de modélisation du trafic, basées sur des comptages en heures de pointe, montrent que la nouvelle organisation du PEM et l'arrivée du BHNS B4 ne pénalisent pas la circulation générale par rapport à la situation actuelle.

Le temps de parcours du BHNS B4 en comptant les arrêts aux stations est de l'ordre de 27 min en moyenne sur l'ensemble de l'itinéraire. Il sera vraisemblablement augmenté en cas de phénomène « d'hyperpointe ». Toutefois, le bus bénéficie de couloirs en site propre entre le demi échangeur de Saint Julien et celui des Caillols, et de la priorité aux feux sur un grand nombre de carrefours. Ces dispositions permettent d'assurer une régularité satisfaisante de sa vitesse commerciale.

L'augmentation de capacité du parking relais la Fourragère, dont les travaux vont prochainement débiter, répond à une demande préexistante de stationnement des véhicules. A l'heure actuelle, compte tenu de la saturation du parking, de nombreux véhicules stationnent de manière illicite à proximité de l'ouvrage et pénalisent la circulation générale du fait des manœuvres effectuées et de leur emprise sur des espaces inadaptés. Ainsi, l'augmentation du nombre de véhicules en entrée et en sortie du P+R n'est pas de nature à générer des trafics supplémentaires, mais plutôt à mieux organiser les mouvements des véhicules et les usages sur l'espace public.

Le parking de St-Julien n'est pas destiné à fonctionner en P+R étant donné qu'il n'est pas situé à proximité immédiate du pôle d'échanges de la Fourragère. Cette poche de stationnement est motivée par la création d'une zone de covoiturage, étant donné sa proximité avec la rocade L2. Elle peut également permettre aux habitants du secteur de se garer pour ensuite prendre le BHNS B4 ou les lignes de bus à proximité.

Dans le cadre des études de conception détaillée, le bénéfice de ce parking sera réévalué au regard des dernières enquêtes d'usage menées, et sa réalisation pourra être différée.

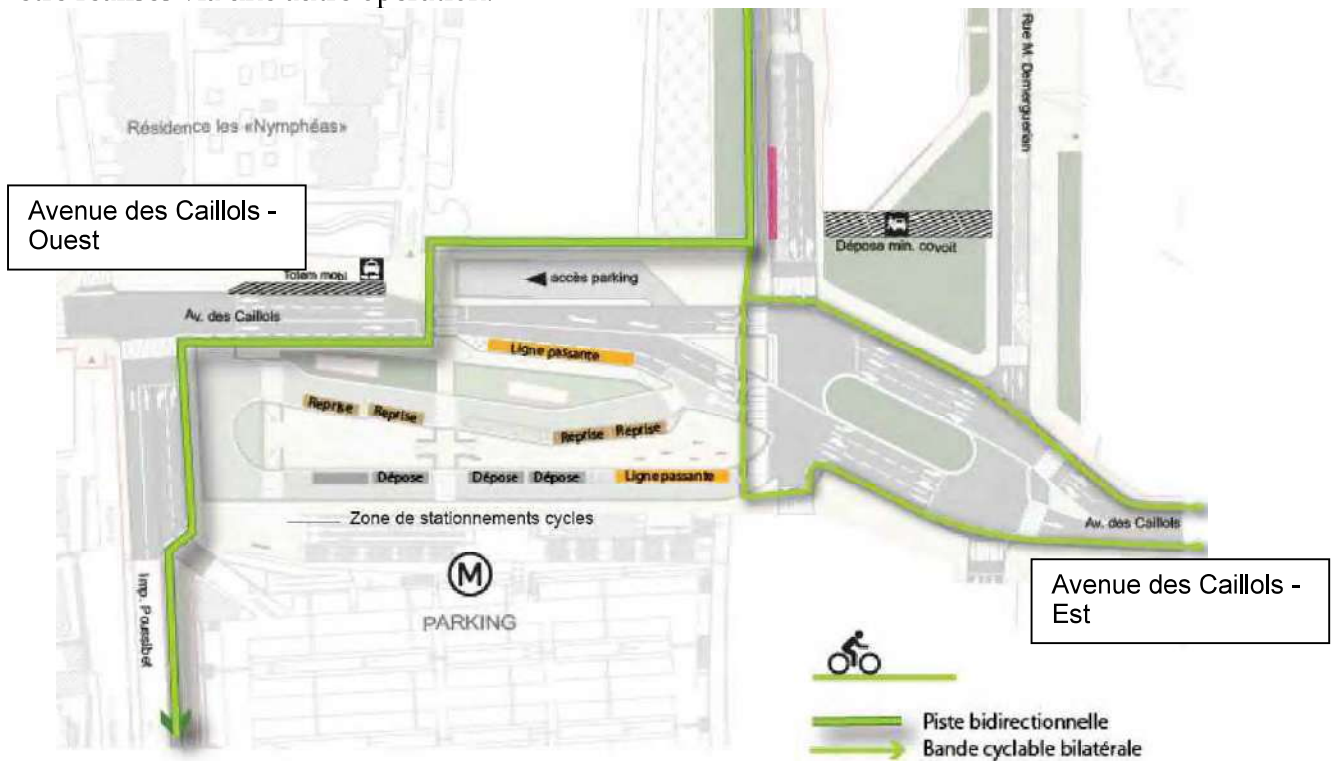
En tout état de cause, une attention toute particulière sera portée sur la végétalisation de ce parking et l'utilisation de revêtements perméables a été retenu afin de limiter l'impact sur cet espace vert urbain.

Un des objectifs poursuivis par l'opération consiste à développer une continuité cyclable le long de l'itinéraire du BHNS B4 et à intégrer ces nouveaux aménagements dans le réseau cyclable existant.

Côté Est de l'avenue des Caillols, la voirie et les trottoirs sont étroits et la mise en place d'une piste cyclable bidirectionnelle nécessiterait l'acquisition de foncier privé, qui n'est pas envisagée dans le cadre de cette opération. C'est pourquoi, le projet prévoit une bande

cyclable dans chaque sens de circulation de l'échangeur des Caillols jusqu'à l'avenue de la Fourragère.

Côté ouest de l'avenue des Caillols, la continuité cyclable s'organise jusqu'à l'intersection avec l'allée Babayan, accès principal vers le collège G. Tillion. Le périmètre du projet de BHNS B4 ne comprend pas les aménagements vers le cœur de Saint Barnabé, qui pourront être réalisés via une autre opération.



3.2.7 - Observations diverses

Deux contributions concernent le matériel roulant de l'exploitant RTM. Une personne souligne qu'il serait nécessaire d'avoir des bus électriques et exploités en DSP ; une autre indique que les bus doivent être confortables, climatisés, et qu'il faudra apporter une attention particulière au respect des normes sanitaires dans les bus.

Un autre habitant mentionne l'impact environnemental d'une nouvelle ligne de bus qui engendre une augmentation de pollution.

La réponse du maître d'ouvrage :

Les bus affectés à la ligne de BHNS B4 sont des bus articulés de 18 m de long, qui disposent de quatre portes latérales permettant des montées et descentes facilitées, ainsi que d'un système de rampe permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ils sont climatisés.

Les émissions produites lors de la mise en service d'une nouvelle ligne de bus doivent être comparées avec la réduction d'émission engendrée grâce au report modal et grâce à la restructuration des lignes existantes. En ce qui concerne le projet de BHNS B4, le report du trafic automobile vers les transports collectifs est évalué à 2360 voitures par jour à l'horizon 2030.

Par ailleurs, le renouvellement de la flotte de bus en véhicules électriques à moyen terme permettra d'améliorer encore le bilan carbone du projet.

En effet, la RTM a, depuis 2012, testé différentes solutions de bus 100% électriques. Elle poursuit le renouvellement partiel de son parc en intégrant des bus hybrides standards dans sa flotte. Les objectifs poursuivis sont une première étape de 50% du parc équipé en électrique d'ici 2025, et 100 % du parc à l'horizon 2037.

3.2.8 - Observations ne concernant pas directement le projet

Plusieurs observations formulées ne concernent pas directement le projet, mais portent sur certains itinéraires du réseau : « la ligne 5 est très fréquemment bloquée à St Mitre, son itinéraire devrait être modifié ; le plan d'Aou et les quartiers nord en général sont très isolés du centre-ville de Marseille, et nécessiteraient un renforcement des transports en commun. »

4. Les suites données à la concertation

Les remarques exprimées au cours de cette consultation du public ont été étudiées et analysées et elles ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet, ni ses caractéristiques.

Le maître d'ouvrage va donc poursuivre, sur ces bases, l'opération de réalisation du BHNS B4 entre le pôle Gèze et le pôle la Fourragère, en tenant compte des contributions formulées : les études de conception permettront notamment de :

- Vérifier la possibilité d'améliorer la séparation des flux cycles et piétons, ainsi que la continuité cycle dans les secteurs concernés,
- Étudier un fonctionnement avec dépose minute à proximité de l'établissement scolaire Sévigné, et la possibilité de créer quelques places de stationnement supplémentaires.

Bilan de la concertation préalable

**REALISATION D'UNE LIGNE DE BHNS B4 ENTRE LE
POLE GEZE ET LE POLE LA FOURRAGERE**

ANNEXE 1 :

**Délibération de lancement de la Concertation
Préalable n°MOB 001-9640/21/CM**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 204 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Éléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GÉRARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Claudie MORA - Yves MORAINE - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REALT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Sophie ARRIGHI représentée par Marie MARTINOD - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Eric GARCIN représenté par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par David GALTIER - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOX - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Lourdes MOUNIEN représenté par Marie MICHAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté par Martin CARVALHO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET - Mireille BENEDETTI - Jean-Pierre CESARO - Bernard DESTROST - Sophie GUERARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Anthony KREHMEIER - Pascal MONTECOT - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO - Denis ROSSI - Valérie SANNA - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

André BERTERO représenté à 15h00 par Olivier GUIROU - Sophie JOISSAINS représentée à 15h37 par Gérard BRAMOULLÉ - Hatab JELASSI représenté à 15h56 par Frédéric VIGOUROUX - Nathalie LEFEBVRE représentée à 16h05 par Gaby CHARROUX - Maryse RODDE représentée à 17h36 par Jean HETSCH - Frédéric VIGOUROUX représenté à 17h37 par François BERNARDINI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ à 16h51 - Nicole JOULIA à 16h51 - Yves VIDAL à 16h52 - Patrick GRIMALDI à 17h35 - Richard MALLIÉ à 17h37 - Laurent BELSOLA à 17h47.

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 001-9640/21/CM

■ Lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille (12ème, 13ème, 14ème et 15ème arrondissements)

MET 21/17775/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'agenda de la Mobilité approuvé le 15 décembre 2016 par le Conseil de Métropole, prévoit la création d'un grand itinéraire de contournement de Marseille en transport collectif à haut niveau de service, entre le métro Capitaine Gèze, la Fourragère (BHNS B4), l'échangeur Florian puis l'infrastructure du Boulevard Urbain Sud (BUS) jusqu'à la Pointe Rouge (BHNS B5). Cet itinéraire est également appelé à recevoir des lignes de cars Métro Express de la Métropole, en correspondance avec les stations de métro Capitaine Gèze, Frais Vallon et la Fourragère.

La ligne BHNS B4 relie les pôles d'échanges « Capitaine Gèze » et « la Fourragère ». Elle assure ainsi une liaison directe entre les quartiers périphériques, dit prioritaires, évitant ainsi le centre-ville et permet la connexion entre les principaux axes structurants du périmètre. Cette ligne assure en outre la jonction avec des corridors de transports en commun structurants : métro lignes 1 et 2, autres lignes de BHNS, renforçant ainsi le maillage du réseau.

La création de cette nouvelle ligne de BHNS a été adoptée par délibération TRA 012-4154/18 CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation de la ligne de BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

La ligne BHNS B4 a vocation à devenir une des lignes les plus empruntées du réseau de transport en commun (TC) avec environ 25 000 usagers par jour.

Elle traverse les quartiers Gèze, Campagne Larousse, Fontvert, Picon, Busserine, St Jérôme, Malpassé, Frais Vallon, et la Fourragère.

L'opération comporte, outre l'infrastructure de transport pour le BHNS B4 et les équipements associés (priorité aux feux, stations BHNS, signalisation), le réaménagement du pôle d'échanges La Fourragère, des pistes cyclables et voies piétonnes, et des aménagements paysagers de qualité.

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de lancer une concertation préalable associant les habitants, les associations et les personnes concernées, pour recueillir leurs remarques et suggestions avant l'achèvement des études.

L'objet du présent rapport est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la ligne de BHNS B4 entre le pôle d'échanges multimodal Capitaine Gèze et le pôle d'échanges la Fourragère, selon les modalités suivantes :

- La tenue d'une séance publique d'ouverture de la concertation ; les modalités d'organisation de cette réunion évolueront en fonction de la situation sanitaire COVID-19 ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, installée dans les locaux des mairies des 11^{ème}/ 12^{ème}, 13^{ème}/14^{ème} et 15^{ème}/16^{ème} arrondissements. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation. Ces supports seront également disponibles voie dématérialisée sur le site www.registre-numerique.fr ;

Signé le 18 Février 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

- Un registre numérique ;
- un registre papier laissé sur les lieux d'exposition, afin de recueillir les avis du public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 012-4154/18 CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation de la ligne de BHNS B4 entre le terminus du Capitaine Gèze et la Fourragère à Marseille 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 16 février 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer la procédure de concertation préalable pour la réalisation de la ligne de BHNS B4 entre le pôle d'échanges multimodal Capitaine Gèze et le pôle d'échanges la Fourragère.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable au sens de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur la réalisation de la ligne de BHNS B4 entre le pôle d'échanges multimodal Gèze et le pôle d'échange multimodal la Fourragère.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- La tenue d'une séance publique d'ouverture de la concertation ; les modalités d'organisation de cette réunion évolueront en fonction de la situation sanitaire COVID-19 ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, installée dans les locaux des mairies des 11 / 12^{ème}, 13 / 14^{ème}, 15 / 16^{ème} arrondissements. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation. Ces supports seront également disponibles par voie dématérialisée sur le site www.registre-numérique.fr ;
- Un registre numérique ;
- un registre papier laissé sur les lieux d'exposition, afin de recueillir les avis du public.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

Bilan de la concertation préalable

REALISATION D'UNE LIGNE DE BHNS B4 ENTRE LE
POLE GEZE ET LE POLE LA FOURRAGERE

ANNEXE 2 :

Revue de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 23 avril 2021

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR LA REALISATION DU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE : GEZE – LA FOURRAGERE

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit la création, en 2022, d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) dans les quartiers nord de Marseille. Baptisée B4, cette ligne permettra de relier le nord et l'est de la ville, en évitant le centre-ville. Du 27 avril au 28 mai 2021, les habitants sont invités à donner leur avis sur ce projet structurant pour les quartiers nord de Marseille.

Présent dans le Plan de déplacements urbains de la Métropole, ce nouveau BHNS traversera les **12e, 13e, 14e et 15e arrondissements** avec la création de **16 stations**. Il offrira un nouveau mode de transport rapide pour plus de **150 000 habitants** en reliant le nord et l'est de la ville. Il sera ainsi possible de relier le pôle d'échange Capitaine Gèze à la Fourragère **en moins de 20 minutes**, avec **un départ toutes les 6 minutes en heures de pointe**. **L'amplitude horaire sera plus élevée que la moyenne puisque cette ligne circulera de 5h30 à 0h30.**

Grâce à la création de cette nouvelle ligne, la Métropole prévoit une réduction quotidienne de la circulation automobile dans le secteur de l'ordre **2 500 véhicules**. Cette opération prévoit également l'aménagement d'espaces de circulation "actifs" : pistes cyclables, parkings pour vélos, voies piétonnes, larges espaces apaisés et plantation de **250 arbres** le long de la ligne. Ces aménagements permettront de lutter contre les îlots de chaleur et contribueront à améliorer la qualité de l'air.

Coût total de l'opération : 31 millions d'euros pour une mise en service à horizon 2022.

CONCERTATION PUBLIQUE : MODE D'EMPLOI

Où consulter les documents et donner son avis du 27 avril au 28 mai 2021 ?

Dans les trois mairies de secteur concernées :

- Mairie des 11/12 arrondissements
- Mairie des 13/14 arrondissements
- Mairie des 15/16 arrondissements

Par voie postale :

Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Projets - BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Ou sur le registre numérique à l'adresse suivante à partir du 27 avril :

<http://www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere>



**AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE BUS A HAUT NIVEAU
DE SERVICE B4 ENTRE LE POLE GEZE ET LA FOURRAGERE
A MARSEILLE**

**AVIS DE CONCERTATION
PREALABLE**

Dans le cadre du développement de son réseau de transport, et en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbains (PDU), la Métropole réalise une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) B4, entre le pôle Gèze et le pôle La Fourragère.

La concertation préalable sur le projet d'aménagement de la ligne de bus à haut niveau de service B4 aura lieu du mardi 27 avril 2021 au vendredi 28 mai 2021.

Une exposition publique de l'opération d'une durée de 4 semaines se déroulera dans les lieux suivants :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Palais du Pharo

58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie du 11ème et 12ème arrondissement

Bd Bouyala d'Arnaud – 13012 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Mairie du 13ème et 14ème arrondissement

72 rue Paul Coxé – 13014 Marseille

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Mairie du 15ème et 16ème arrondissement

264 Rue de Lyon – 13015 Marseille

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Pour s'informer sur le projet, différents documents (dépliant d'information, panneaux de présentation du projet) seront disponibles sur les lieux d'exposition et mis en ligne sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere>

Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition, et sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere>

Le présent avis sera publié sur le site internet de la Métropole :

<http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique>

11/2021/03021



220013

**AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE BUS
A HAUT NIVEAU DE SERVICE B4 ENTRE LE POLE GEZE
ET LA FOURRAGERE A MARSEILLE**

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre du développement de son réseau de transport, et en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbains (PDU), la Métropole réalise une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) B4, entre le pôle Géze et le pôle La Fourragère.

La concertation préalable sur le projet d'aménagement de la ligne de bus à haut niveau de service B4 aura lieu du mardi 27 avril 2021 au vendredi 28 mai 2021.

Une exposition publique de l'opération d'une durée de 4 semaines se déroulera dans les lieux suivants :

Métropole Aix-Marseille-Provence

Palais du Pharo

58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie du 11ème et 12ème arrondissement

3d Bouyala d'Arnaud - 13012 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Mairie du 13ème et 14ème arrondissement

72 rue Paul Coxe - 13014 Marseille

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Mairie du 15ème et 16ème arrondissement

264 Rue de Lyon - 13015 Marseille

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Pour s'informer sur le projet, différents documents (dépliant d'information, panneaux de présentation du projet) seront disponibles sur les lieux d'exposition et mis en ligne sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere>

Pour donner son avis sur le projet, des registres seront à la disposition du public sur les lieux d'exposition, et sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere>

Le présent avis sera publié sur le site internet de la Métropole :

<http://www.marseille-provence.fr/index.php/enquete-publique>



220017

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

AVIS PUBLIÉ À TITRE COMPLÉMENTAIRE
EXTRAIT DE L'AVIS INTEGRAL PUBLIÉ AU BOAMP
ET AU JOUE N° 21-49614

Métropole Aix-Marseille Provence

B.P. 480-4

13567 Marseille Cedex 02

OBJET DU MARCHÉ : Requalification des espaces publics du centre ancien de Maignane

Lot 1 : Voirie Réseaux Divers (estimation : 5 200 000 €HT)

Lot 2 : Eclairage Public - Electricité - Courant faible (estimation : 864 000 €HT)

Lot 3 : Suivi archéologique (estimation : 28 000 €HT)

Appel d'offres ouvert

TYPE DE MARCHÉ : Travaux

DURÉE DU MARCHÉ : 48 mois pour chaque lot

LOT 1 : L'accord-cadre sera exécuté en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est passé avec un montant minimum de 1 000 000 €HT et avec un montant maximum de 7 000 000 € HT.

LOT 2 : Il s'agit d'un accord-cadre donnant lieu à la passation de bons de commande passé avec un montant minimum de 200 000 euros HT et un montant maximum de 1 000 000 euros HT.

LOT 3 : Il s'agit d'un accord-cadre donnant lieu à la passation de bons de commande passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 80 000 euros HT.

CRITÈRES : Prix 60 % - Valeur technique 40% (pour chaque lot)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : le 17/05/2021 à 12h30

Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus sur <https://marchespublics.ampmetropole.fr>



marseilleinside

248, avenue Roger-Salengro 13015 Marseille
locale@laprovence-presse.fr

Bruits de couloir

La Métropole lance une concertation publique pour le projet de BHNS entre Gèze et la Fourragère

La **Métropole** Aix-Marseille-Provence prévoit la création, en 2022, d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) dans les quartiers nord de Marseille. Baptisée B4, elle traversera les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements avec la création de 16 stations, permettra de relier le nord et l'est de la ville, en évitant le centre-ville. Du 27 avril au 28 mai, les habitants sont invités à donner leur avis sur ce projet structurant pour les quartiers Nord de Marseille.

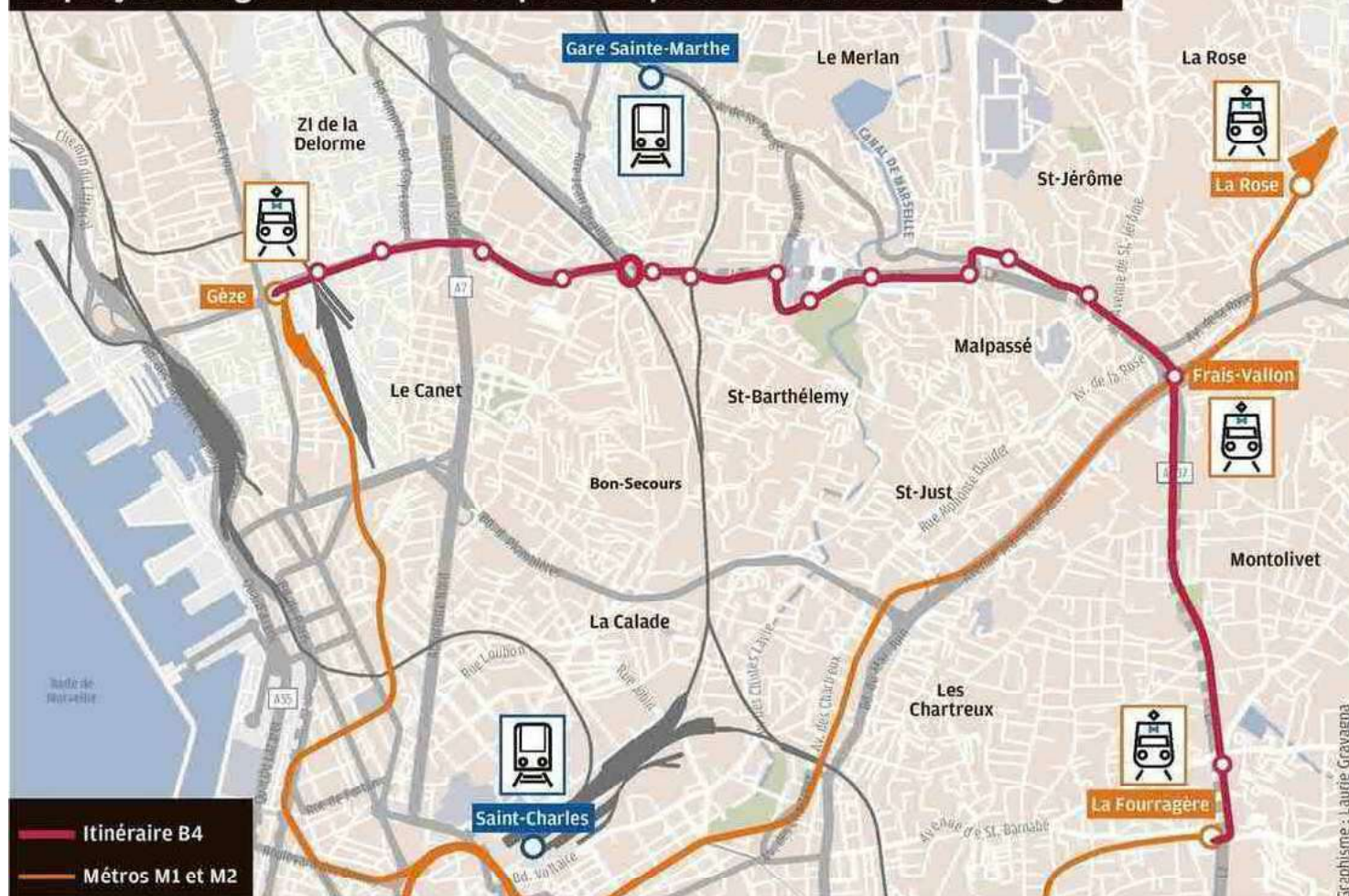


Marseille

La RTM veut faire de la ligne B4 son futur vaisseau amiral

La concertation publique concernant ce BHNS "transversal", reliant Gèze à La Fourragère, est en cours. Il transportera 24 000 personnes/jour en 2024

Le projet de ligne B4 reliant les pôles Capitaine-Gèze et La Fourragère





Prévue pour entrer en service en 2024, la future ligne B4 de la Régie des transports métropolitains (RTM) vient de franchir une importante étape de sa réalisation avec l'ouverture, le 27 avril, de l'indispensable concertation publique. Cette consultation qui doit se poursuivre jusqu'au 28 mai, va en effet permettre aux populations concernées d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs doutes et leurs inquiétudes. D'autant que, selon les études de la régie, près de 150 000 personnes habitent le long du tracé qui traverse les arrondissements de trois secteurs (11°/12°, 13°/14° et 15°/16°).

De type BHNS (Bus à haut niveau de service), le B4 sort d'ailleurs de l'ordinaire. À commencer par son parcours, long

de 8 km et reliant, en 16 stations, les pôles multimodaux Capitaine Gèze et La Fourragère, via Frais-Vallon. Le tout avec une fréquence d'un bus toutes les 6 minutes, en heure de pointe. Il se distingue également par sa capacité impressionnante, puisque ses 16 bus articulés ont été dimensionnés pour transporter jusqu'à 24 000 passagers/jour, soit 4 000 de plus que la plus importante des lignes RTM actuellement en service.

Comme le précise la régie, ce futur B4, qui est donc appelé à devenir son vaisseau amiral, se démarque surtout par sa transversalité, en rupture avec le traditionnel maillage concentrique de l'agglomération phocéenne et le schéma en étoile qui a prévalu jusque-là; schéma destiné, avant tout, à ra-

Un trajet de 8 km dont seulement 4,4 km s'effectueront sur un parcours dédié.

battre les voyageurs vers le métro. À l'origine du projet B4, l'objectif était d'ailleurs de constituer une sorte d'immense ligne périphérique. Laquelle, grâce à une jonction avec un autre futur bus baptisé B5, reliant la Pointe-Rouge à LaFourragère via le très controversé Boulevard urbain sud, aurait permis de desservir l'intégralité des quartiers périphériques, sans avoir à passer par la case "centre-ville".

Cette ligne B4 suscite cependant beaucoup d'interroga-

tions quant au respect des fréquences et des vitesses annoncées, compte tenu du fait que seulement un peu plus de la moitié du parcours (4,4 km) est en site propre et que plusieurs secteurs traversés se distinguent par la complexité de leur configuration, ou l'importance de leurs embouteillages.

La RTM se veut néanmoins rassurante, affirmant que tout sera mis en œuvre, notamment en opérant un aménagement des voiries, pour faire du B4 un BHNS à part entière, et non un "deuxième B2" englué dans les noyaux villageois, comme certains le redoutent déjà...

Philippe GALLINI

Pour participer à la concertation :
www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere



Marseille

Vitesse et fréquence seront-elles au rendez-vous ?

"Cette future ligne B4 est intéressante car c'est une ligne transversale que nous demandons depuis longtemps, explique Michel Cordier, président de la fédération des CIQ du 13^e arrondissement. On sort enfin du schéma traditionnel en étoile avec des ramifications, et en termes de mobilité, c'est de cette nouvelle approche dont les Marseillais ont besoin". Mais, selon lui, si le projet suscite toujours des interrogations sinon des inquiétudes, c'est davantage le fait *"d'une incompréhension de la part des habitants sur la nature exacte du service que peut rendre une ligne comme celle-là"*. Et de s'en expliquer: *"Les gens veulent aller vite, mais demandent également de nombreux arrêts et des détours dans tous les quartiers, ce qui n'est pas compatible avec un BHNS. Il y aura forcément des ruptures de charges et des ruptures temporelles.*

C'est-à-dire des changements de bus qu'il faudra sans doute attendre beaucoup plus longtemps. L'autre inquiétude, qui pour moi est une vraie préoccupation, est de savoir si nous aurons bel et bien un service du niveau d'un BHNS, car le trajet n'est pas en site propre sur sa totalité. Il y a des endroits qui vont poser problème, notamment Sévigné qui est un véritable point noir. La concertation en cours va permettre à chacun de s'exprimer, mais on sera toujours confronté aux intérêts particuliers et à la puissance de certains lobbys".

Pour son homologue, président de la fédération des CIQ du 12^e arrondissement, Jean-Louis Barberis, s'il ne fait guère de doutes que le B4 va apporter une nette amélioration de la desserte sur l'ensemble des quartiers concernés, plusieurs problèmes restent à résoudre. À commencer par l'inté-

gration de ce nouveau BHNS au pôle multimodal, déjà très encombré, de La Fourragère. *"Entre la L2, le métro et les voies navettes, le secteur est très sensible au niveau circulation. Nous sommes donc en attente d'une présentation très précise de ce qui est envisagé pour y remédier. Et nous demandons des réunions de travail pour savoir comment seront menés les aménagements très importants qui sont à prévoir"*.

Jean-Louis Barberis rejoint, par ailleurs, son collègue Michel Cordier. Ces derniers s'interrogent sur la réalité de la mise en place d'un BHNS digne de ce nom. *"Si c'est pour créer une ligne supplémentaire dans un espace qui ne lui est pas dédié, et où ses bus ne pourront pas circuler à la vitesse requise, ce n'est pas la peine de lancer un tel chantier"*.

Ph.G.

Coup d'envoi pour la concertation publique au sujet du bus reliant Gèze à La Fourragère



En 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit la création **d'une ligne de bus à haut niveau de service dans les quartiers Nord** . A partir de demain et jusqu'au 28 mai 2021, les habitants sont invités à donner leur avis sur ce projet

Baptisée B4, cette ligne doit permettre de relier le nord et l'est de la ville, en évitant le centre-ville. **Elle doit traverser les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements de la ville et compter 16 stations.**

Son objectif à terme : **relier le pôle d'échange Capitaine Gèze à la Fourragère en moins de 20 minutes, avec un départ toutes les 6 minutes en heures de pointe** . La Métropole souhaite également que l'amplitude horaire soit plus élevée que la moyenne puisque cette ligne devrait circuler de 5h30 à 0h30.

Grâce à ce nouvel outil, 2500 véhicules pourraient être retirés des axes routiers.



Parmi les autres projets reliés au déploiement de la ligne : l'aménagement d'espaces de circulation "actifs" : pistes cyclables, parkings pour vélos, voies piétonnes et plantation de 250 arbres le long de la ligne.

Le coût total de l'opération est fixé à 31 millions d'euros, **pour une mise en service à l'horizon 2022.**



PROVENCE

MARSEILLE **Concertation** **publique sur la ligne** **Gèze - la Fourragère**

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit la création, en 2022, d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) dans les quartiers Nord de Marseille et organise une consultation sur le projet. Baptisée B4, cette ligne permettra de relier le Nord et l'Est de la ville, en évitant le centre-ville. Du 27 avril au 28 mai, les habitants sont invités à donner leur avis sur ce projet structurant. Présent dans le Plan de déplacements urbains de la Métropole, ce nouveau BHNS traversera les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements avec la création de 16 stations. Il sera ainsi possible de relier le pôle d'échange Capitaine Gèze à la Fourragère en moins de 20 minutes, avec un départ toutes les 6 minutes en heures de pointe. L'amplitude horaire sera plus élevée que la moyenne puisque cette ligne circulera de 5h30 à 0h30. Avec la création de cette nouvelle ligne, la Métropole prévoit une réduction quotidienne de la circulation automobile dans le secteur de l'ordre de 2 500 véhicules. Pistes cyclables, parkings pour vélos, voies piétonnes sont également prévus. Les documents sont consultables dans les trois mairies de secteur concernées : celle des 11-12, des 13-14 et des 15-16. Il est possible aussi de s'exprimer par voie postale : Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Projets - BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02 ou sur le registre numérique à l'adresse suivante à partir du 27 avril : www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere

Bilan de la concertation préalable

**REALISATION D'UNE LIGNE DE BHNS B4 ENTRE LE
POLE GEZE ET LE POLE LA FOURRAGERE**

ANNEXE 3 :

**Documents (plaquette et panneaux) mis à la
disposition du public**



PHOTOMONTAGE STATION SEVIGNE

Métropole Aix-Marseille-Provence
 Crédit Photomontage: Boujard/Ateliers - Neoparis/Ateliers - Les Nouveaux Ateliers/Ateliers



CONCERTATION PUBLIQUE



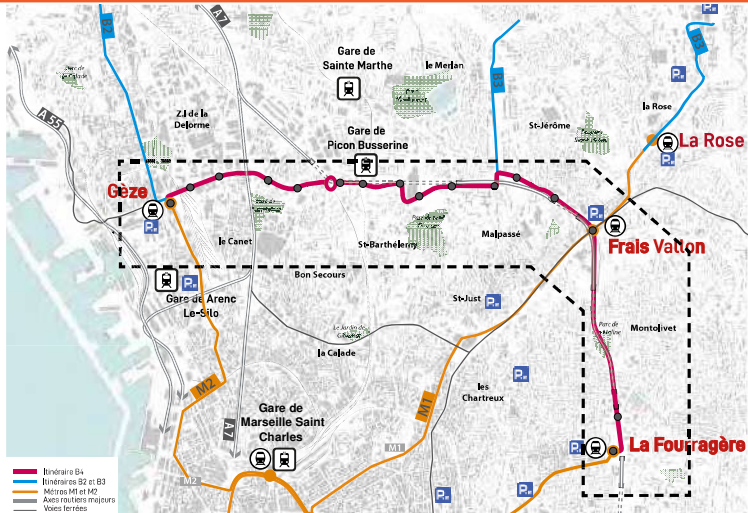
**AMÉNAGEMENT DE LA LIGNE DE BUS
 À HAUT NIVEAU DE SERVICE B4
 À MARSEILLE**

du 27 avril au 28 mai 2021 inclus

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



LE PROJET



Plan de la ligne



- / La ligne de BHNS B4 relie les pôles de Capitaine Gèze et de la Fourragère en passant par Frais-Vallon
- / Elle propose des correspondances avec les métros M1 et M2, le TER à Picon Busserine, les BHNS B2 et B3, et avec les réseaux de bus
- / Elle dessert les quartiers périphériques en évitant le centre ville
- / Son aménagement est l'occasion d'une requalification de l'espace public de façade à façade
- / Elle est connectée aux trois Parcs Relais de Capitaine Gèze, Frais-Vallon, et la Fourragère

CALENDRIER DE RÉALISATION



LA CONCERTATION

POUR VOUS INFORMER PARTICIPER ET DONNER UN AVIS

/ Registre numérique

www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere



/ Courriel

ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere@mail.registre-numerique.fr

/ Voie postale

Métropole Aix-Marseille-Provence

Pôle Infrastructures

Direction Études Opérationnelles et Circulation

BP 48014-13567 Marseille Cedex 02

/ Expositions et registres déposés aux lieux d'information

DATES ET LIEUX D'EXPOSITION du 27 avril au 28 mai 2021 inclus

/ Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Pharo, 58 bd Charles Livon, 13007 Marseille

/ Mairie des 11/12 arrondissements

Boulevard Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille

/ Mairie des 13/14 arrondissements

Bastide Saint Joseph, 72 rue Paul Cox, 13014 Marseille

/ Mairie des 15/16 arrondissements

264 rue de Lyon, parc Françoise Billoux 13015 Marseille

LES CHIFFRES CLÉS



8 km

de ligne BHNS
dont 4,4 km de site propre
et 2 km en tunnel



6 mn

d'intervalle
en heure
de pointe



24 000

voyageurs quotidiens



16

stations Bhs



+2,5 km

de pistes cyclables
dans chaque sens



CONCERTATION PUBLIQUE

AMÉNAGEMENT DE LA LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE B4 À MARSEILLE

Informez vous, participez et donnez un avis
du 27 avril au 28 mai 2021 inclus

www.registre-numerique.fr/ligne-BHNS-B4-Geze-Fourragere



LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

